

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE****Séance du 6 juin 2017****CP2017_06_8
id. 3237**

L'an deux mille dix sept, le six juin , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.

Présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, M. BEQ, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DESCAZEAX, Mme FERRERO, M. HEBRARD, M. HENRYOT, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL

Absent(s) représenté(s) :

M. DEPRINCE (pouvoir à M. WEILL), Mme JALAISE (pouvoir à Mme MAURIEGE), Mme LE CORRE (pouvoir à Mme NEGRE)

Nombre de membres de la Commission Permanente : 19

Quorum :10

Le quorum légal étant atteint, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

RÉGULARISATION FONCIÈRE AU DROIT DE LA RD 33 À VAREN

Dans le cadre des travaux d'aménagement du carrefour au droit des RD 33 et RD 958 à VAREN réalisés en 1997, un certain nombre de terrains ont été acquis. Toutefois une parcelle n'a pas fait l'objet d'un transfert de propriété. Il s'agit du terrain cadastré sous le n° 161 de la section AH issu de la parcelle AH 142, d'une contenance de 157 m² qui, de ce fait, constitue une propriété privée sur une emprise routière publique.

A ce titre, le Département s'est rapproché de Monsieur Théophile CLAES et Madame Viviane PLEHIERS, propriétaires fonciers concernés, afin de leur proposer de procéder à cette régularisation foncière, et ce pour un montant de 305 €.

Cette acquisition, d'un montant inférieur à 180 000 €, a été négociée à l'amiable, hors estimation de France Domaine, conformément à l'arrêté du 5 décembre 2016 relatif aux opérations d'acquisitions et de prises en location immobilières poursuivies par les collectivités publiques et divers organismes.

L'ensemble des pièces permettant d'établir l'acte de vente régularisant cette mutation foncière doit être adressé à l'Étude Oeuillet/Chabosson, sise à Montauban.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Se prononce favorablement sur l'acquisition auprès de Monsieur Théophile CLAES et Madame Viviane PLEHIERS, du terrain cadastré AH 161 à Varen, d'une superficie de 157 m², au prix de 305 € ;
- Autorise Monsieur le Président à signer tous les actes et documents se rapportant à cette opération, notamment l'acte notarié ;
- Précise que la somme de 305 € correspondant au prix de vente et les frais notariés afférents seront prélevés sur les crédits inscrits à cet effet à l'article 2151 sous-fonction 621 du budget départemental ;
- Décide d'intégrer la dite parcelle dans le domaine public routier départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC